

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTRÉAL

**SOMMAIRE**

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Correspondance romaine. — IV Nominations ecclésiastiques. — V Société d'une Messe. — VI Une belle fête de paroisse. — VII Le vlatique en aéroplane. — VIII L'origine du " Croissant ". — IX Dieu, je le vois.

**AU PRONE**

Le dimanche, 15 décembre

On annonce :

Les quatre-temps;

La neuvaine de Noël, demain le 16 (1).

Les antiennes " O " de l'Avent;

Dans le diocèse de Montréal, la collecte pour le Denier de Saint-Pierre.

**OFFICES DE L'EGLISE**

Le dimanche, 15 décembre

Office du IIIe dim. de l'Avent, **semi-double** (privilegié contre les offices de 2e cl.); mém. de l'Oct. de l'Immac. Concept.; préf. de la Trinité. — Vêpres du dim. **semi-double**; mém. de saint Eusèbe et de l'Oct. de l'Immac. Concept.

**TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES**

Le dimanche, 22 décembre

Diocèse de Montréal. — Du 16 décembre, saint Eusèbe.

Diocèse d'Ottawa. — Du 21 décembre, saint Thomas (Lefebvre).

(1) En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 1o 300 jours d'indulgence à chaque exercice; 2o une indulgence plénière en se confessant, en communiant et en priant (n'importe où) aux intentions du pape, l'un des jours de la neuvaine, ou des huit jours qui la suivent.

**Diocèse de Nicolet.** — Du 16 décembre, saint Eusèbe (Stanford); du 21, saint Thomas (Pierreville); du 23 déc., sainte Victoire.

**Diocèse de Valleyfield.** — Du 17 décembre, saint Lazare.

**Diocèse de Joliette.** — Du 21 décembre, saint Thomas.

**Le mercredi, 25 décembre**

**Diocèse de Montréal.** — Saint enfant Jésus (Pointe-aux-Trembles et Mile-End). J. S.

#### PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Dimanche, 15 décembre.	—	Saint-Jean-de-la-Croix.
Mardi, 17	"	— Cartierville.
Jeudi, 19	"	— Soeurs Grises, Maison-Mère.
Samedi, 21	"	— Noviciat des Frères des Ecoles [chrétiennes.]

### CORRESPONDANCE ROMAINE

Novembre 1912.

**L**ES grands événements qui se déroulent dans les Balkans font passer au second plan ceux dont la ville de Rome est le théâtre. Les regards se tournent vers Constantinople, cherchant à sonder l'avenir et savoir si c'en est fini de la puissance du Croissant en Europe. Une chose certaine, en tout cas, c'est que, quelque soit l'issue de la guerre, la puissance turque ne comptera plus, et que la croix aura vaincu le croissant.

— Nous avons eu ces temps-ci l'élection de l'archevêque de Cologne, qui était une grosse chose précisément à cause de la succession du cardinal Fischer. Je dis succession, mais succession morale; car toute la question était de savoir si le futur élu continuerait les tendances interconfessionnelles pour les asso-

ciations ouvrières, ou se rangerait du côté de la tendance dite de Berlin, qui était pour la confessionnalité des mêmes oeuvres. D'après les usages locaux, l'élection est bien dévolue au chapitre, mais avec des modalités qui restreignent l'exercice et la portée de ce droit. Ainsi il ne doit pas élire une seule personne, mais présenter au gouvernement une liste de cinq noms. Le gouvernement prussien a le droit d'écarter un ou plusieurs de ces noms, ou même tous, comme n'étant pas *persona grata*, auquel cas il faut recommencer l'élection. On craignait que le gouvernement ne fit une opposition, et mit le chapitre dans l'obligation de présenter une autre liste; les feuilles libérales de l'Italie escomptaient cette attitude qu'elles prévoyaient comme une réalité future. Il n'en a rien été, la liste a été rendue sans qu'aucun nom ait été effacé, et le chapitre se réunissant à nouveau a présenté au Souverain-Pontife l'évêque de Munster, qui avait été nommé à ce siège seulement le 6 juin 1911. Il n'y était donc que depuis quatorze mois, et il va se trouver à la tête d'un des sièges les plus importants de l'Allemagne.

—Cette nomination m'amène à parler d'une autre qui a eu lieu en Italie et a suscité beaucoup de controverses. Il s'agit du nouvel archevêque de Gênes, Mgr Caron, transféré du siège de Ceneda. Comme Gênes était de patronage royal, et que le gouvernement italien prétend conserver ce droit, bien que les lois canoniques en dépouillent *ipso facto* ces patrons qui, au lieu de protéger l'Église, la dépouillent ou l'oppriment, il fit attendre l'*exequatur*, et les feuilles à sa dévotion déclarèrent qu'il ne le donnerait point au nouvel archevêque. Comme raison de cette attitude, elles disaient que ce prélat était très intransigeant et en avait donné des preuves dans son premier évêché. Précisant davantage, elles le représentaient comme un

adversaire du Barnabite, P. Semeria, et l'instigateur des mesures récemment prises contre ce religieux pour lequel le gouvernement italien a des tendresses assez symptomatiques.

— Mgr Caron protesta qu'il n'était pour rien dans les décisions prises à propos du Barnabite; et, de son côté, la Congrégation Consistoriale, par la plume de son Secrétaire, le cardinal de Laï, revendiqua hautement la responsabilité de la mesure prise et dans laquelle l'archevêque de Gênes n'entraît pour rien. Les journaux et les politiciens auraient bien voulu aigrir le conflit et renouveler à cette occasion ce qui s'était passé pour le patriarcat de Venise, quand le cardinal Sarto y fut nommé; mais le bon sens du gouvernement n'a point voulu aller plus loin. Il paraît que la question est terminée, et que l'archevêque de Gênes recevra sa nomination royale avant le consistoire du 2 décembre, où il sera publié archevêque de Gênes.

— Les prêtres ont certainement remarqué que si, par la récitation de l'oraison *Sacrosanctae* ils peuvent obtenir la rémission de toutes les fautes commises dans la récitation du bréviaire, ils n'ont point la même ressource pour la célébration de la sainte messe. Tout est grand dans ce sacrifice, les moindres fautes tirent une gravité énorme de la majesté de l'acte qu'accomplit le prêtre, et la dignité suprême exige là bien plus de respect et une attention plus soutenue, que dans la prière que nous lui adressons, même au nom de l'Église. Dire que les papes ne s'étaient point préoccupés de ces exigences ne serait pas tout à fait juste. Il paraît que Clément V, au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, avait pris en considération ce besoin des prêtres, et avait attaché à la prière *Sacrosanctae*, mais plus courte, plus condensée, la rémission de toutes les fautes commi-

ses dans le Saint-Sacrifice. Il y ajoutait en plus quarante jours d'indulgences. Seulement la concession était-elle certaine? Elle ne constait que par des manuscrits qui en parlaient et on sait que sous ce rapport ils ne sont pas toujours très exacts. Ils nous parlent par exemple d'une indulgence de trois mille ans accordée par Boniface IV à la récitation d'une prière se rapportant à la passion du Sauveur, et on pourrait multiplier les exemples de ce genre. C'est pour les déraciner complètement que le cardinal Gotti, alors préfet des Indulgences, fit un décret dénonçant ces indulgences apocryphes et les supprimant toutes sans distinction. Cette mesure fut complétée par celle de Pie X, en 1908, qui faisait rapporter au Saint-Office toutes les indulgences sans exception, pour s'assurer de leur légitimité.

— Pour ce motif, l'*Association pieuse des anciens élèves du Séminaire Français*, de Rome, avait demandé et obtenu du Souverain-Pontife Pie X que ses membres pussent par la récitation de l'oraison *Sacrosanctae*, après la sainte messe, obtenir la rémission de toutes les fautes commises dans cette célébration. C'était une grande faveur, bien précieuse devant Dieu. Et à cette même époque, le Souverain-Pontife avait manifesté le désir de l'étendre à toute l'Eglise.

— Des instances furent faites dans ce sens, mais comme il s'agissait de toute l'Eglise, il fallait agir avec prudence, et le Saint-Office étudia la question. D'autre part, de nouvelles instances parvinrent au Souverain-Pontife, mais dans une voie légèrement divergente.

— Il existe une prière que les prêtres pieux aiment à réciter après la Sainte Messe, parce qu'elle relie le sacrifice non sanglant qu'ils viennent de répéter à celui si douloureux du Cal-

vaire. C'est l'oraison *Obsecro te, Dulcissime Jesu, etc.* Pie IX, la première année de son pontificat, 11 décembre 1846, avait accordé à tous les prêtres qui réciteraient cette prière après la célébration de la Sainte Messe une indulgence de trois ans. Or on avait demandé à Pie X d'y ajouter la vertu de celle du *Sacrosanctae*, c'est-à-dire que le prêtre qui la réciterait obtint la rémission de toutes les fautes que la fragilité humaine lui avait fait commettre dans la célébration du Saint-Sacrifice. C'est cette grande faveur que Pie X vient d'accorder par un décret du Saint-Office, du 29 août 1912. Le pape demande la récitation de cette prière, qui se trouve ordinairement dans les bréviaires après celles de l'action de grâces. Il faut évidemment une disposition convenable, le regret, la contrition des fautes qu'on a commises par fragilité dans cette célébration, puis réciter cette prière à genoux, à moins qu'on n'en soit empêché. Le pape déclare ensuite conserver l'indulgence de trois ans que Pie IX avait attaché à cette oraison. Les prêtres doivent être heureux de ce nouveau moyen que la Sainte Eglise met à leur disposition pour effacer des fautes qui doivent peser lourdement dans la balance de Dieu.

— On sait que le gouvernement républicain du Portugal, ayant voulu imiter la République française, a promulgué une loi de séparation, mais avec circonstance aggravante. Des pensions étaient promises aux prêtres et aux évêques alors en exercice, avec cette clause qu'ils devaient *accepter* la loi de séparation. Les évêques refusèrent unanimement. Les prêtres se partagèrent en deux catégories. Une, de beaucoup la plus nombreuse, refusa ces pensions, préférant subir toutes les vexations du gouvernement tyrannique, et elles ne lui manquèrent pas. L'autre, la plus faible et comme quantité, et aussi, il faut bien le dire, comme qualité, accepta ces pensions.

Ces prêtres oscillaient entre 600 et 800, car il est bien difficile de savoir exactement, sous le régime dit de liberté, dont se targue présentement le Portugal, quelle est la vérité.

— Le Saint-Siège se devait à lui-même et devait au Portugal la vérité. Mais la situation était délicate, car s'il fallait affirmer d'une part les droits imprescriptibles de l'Eglise, condamner d'une façon pratique les lois d'un gouvernement qui foulait aux pieds les lois les plus sacrés, il fallait laisser une porte ouverte à la miséricorde et ne pas fermer sur ces prêtres, plus malheureux peut-être que coupables, le retour à l'Eglise. La sagesse du Souverain-Pontife a trouvé le moyen d'établir les droits de la vérité sans fermer tout accès à la miséricorde. Le 12 octobre 1912, la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires a rendu un décret qui déclare la loi de la Séparation déjà solennellement condamnée par les lettres encycliques *Iam dudum* du 24 mai 1911. Il réprovoque le décret du gouvernement portugais du 10 juillet, de cette année, qui blesse les droits de l'épiscopat, parce qu'il tente d'arracher les curés à l'autorité de leurs pasteurs légitimes. Il loue grandement les prêtres qui ont préféré obéir à leurs évêques et refuser les pensions que leur proposait le gouvernement. Quant à ceux qui, pressés peut-être par la misère, ont accepté ces pensions pour subvenir à leurs besoins les plus urgents, comme cette attitude a causé un grave scandale parmi les fidèles du Portugal, le décret avertit les évêques qu'il est de leur devoir d'éloigner ce scandale, et enjoint aux prêtres coupables de s'en tenir aux ordres de leurs prélats. Ceux-ci, en effet, étant sur les lieux, pouvant mieux apprécier les multiples circonstances de fait qui ont conduit ces ecclésiastiques à accepter la pension, sont mieux à même que tout autre de prendre les mesures pour faciliter leur retour aux lois de l'Eglise.

— La décision prise par le Saint-Siège est fort sage, et au fond, la seule qu'il lui convenait de décréter dans les circonstances présentes. Il a pris pour devise la parole connue : *disponens omnia suaviter, attingens ad finem fortiter*.

— Le chanoine Ulysse Chevalier est peu connu en-dehors du monde scientifique. Ce qui a donné à son nom une notoriété peu enviable, c'est son ouvrage prétendu historique contre la Santa Casa de Lorette. Depuis l'apparition de son *Histoire critique*, des découvertes sont venues nombreuses infirmer sa thèse, mais le docte prélat a dû répondre comme le fameux abbé de Vertot. Celui-ci faisait une histoire des chevaliers de Malte, où il racontait le siège de Rhodes. Son travail achevé, on lui porte des documents qui ayant trait à ce siège, renversait sa thèse et les mouvements qu'il faisait faire aux troupes assiégeantes. Il eut alors ce mot superbe d'insouciance historique : " J'en suis fâché, mais mon siège est fait". Il en est de même de M. Ulysse Chevalier, son siège était fait et aucun des documents trouvés après lui, aucune des inexactitudes signalées dans son ouvrage n'ont pu lui enlever son olympique sérénité. Son siège était fait. Voulez-vous un exemple des découvertes récentes faites à ce sujet. Je les trouve très bien résumées dans un article du chevalier Pidoux de Mauduère, imprimé dans la *Rivista Araldica* de Rome (fév. 1911), dont, *brevitatis causa*, je retranche seulement quelques périodes. C'est la fresque de Gubbio; c'est le document de 1297, que M. Ulysse Chevalier prétendait faux et dans lequel se trouve cette admirable présomption d'authenticité qu'est l'emploi du "style Bolonais", qui ne permet pas de dire que ce document soit postérieur de plus de 30 ou 40 ans à la date qu'il porte. C'est la prédiction de la translation mentionnée dans le procès de baéification du Bienheureux Liberato da Loro, mort

plusieurs années avant la translation ; c'est la preuve que, pour avoir des pèlerins qui aient vu la sainte maison à Nazareth après 1292 (époque de la translation) bien que quelques pages auparavant il la prétendit détruite, en épilquant sur la lettre d'Urbain IV à Saint Louis, il a supprimé les mots : "*civitatem Christianorum*", accolés au nom de Saint-Jean d'Acre, ce qui reportait nécessairement après la prise de cette ville par les Turcs (1291). Que sais-je encore ? C'est la bulle découverte par Mgr Monnier, évêque de Troyes, par laquelle saint Pie V érige en paroisse une chapelle de Notre-Dame de Lorette existant au château des Gouttes, diocèse de Clermont, bulle dans laquelle il est fait mention d'un rapport de l'évêque de Clermont établissant (avec la liste des services religieux qu'on y célébrait), la création de cette chapelle en l'an 1317. Ce sont nombre de chapelles de Lorette qui remontent au même temps, comme celles de Fotigny et de Port-Lesnay en Franche-Comté. C'est ce fameux testament, si bien étudié par Mgr della Casa, où la sainte maison de Lorette porte, bien avant la date fatidique fixée par M. Ulysse Chevalier, le nom de *Domus terrae Sanctae*. C'est la fameuse fresque de Iesi, église abandonnée en 1439, et dont on voit encore une fresque représentant la maison de la sainte Vierge portée par deux anges, du style du Giotto, et qui, d'après les savants italiens, qui l'ont étudiée sans parti pris, remonte à la première moitié du XIVe siècle.

— On le voit, les preuves abondent, et l'énumération de M. Pidoux n'est point complète. Un travail du regretté capucin le Père Louis-Antoine de Porrentruy, qui vient de mourir cette année, à propos d'une confrérie établie dans le diocèse de Bergame, arrive aux mêmes conclusions.

— On voit donc que si M. Ulysse Chevalier a fait son siège, il l'a fait un peu comme l'abbé de Vertot. C'est ainsi que les attaques que l'on fait, soit contre le dogme, soit contre les pieuses traditions de l'Eglise, sont un bien, souvent. Nous possédions la tradition, nous ne nous occupions point de la défendre, d'en rechercher les sources. Ces controverses nous obligent à fouiller l'histoire, à scruter les documents, à fouiller dans les archives du passé. Et pour l'histoire de la Santa Casa de Lorette en particulier, nous y avons vu la précision historique de ce qu'on appelle une légende, et qui est vraiment une histoire.

DON ALESSANDRO.

---

#### NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

**P**AR décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

M. l'abbé A. Daigneau, curé de Saint-Cyprien, en remplacement de M. l'abbé A.-P. Tassé, qui se retire du saint ministère ;

M. l'abbé A. Arbour, curé de Saint-Valentin ;

M. l'abbé L. Brunette, curé de Saint-Bernard-de-Lacolle.

---

#### SOCIETE D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, 2 décembre 1912.

M. l'abbé Jovite Forget, curé de Cobalt, décédé le 19 novembre, était membre de la SOCIETE D'UNE MESSE.

ADÉLARD HARBOUR, ptre,  
Chancelier.

## UNE BELLE FÊTE DE PAROISSE

**L'**AUTRE dimanche, c'est-à-dire celui du 1er décembre, les paroissiens de Saint-Cyprien-de-Napierville faisaient une belle fête à leur curé, M. l'abbé Alphonse Tassé, à l'occasion de sa retraite du saint ministère et de son départ du milieu d'entre eux. Après un demi-siècle tout près de vie sacerdotale, dont trente-six ans, plus six mois, se sont passés à Saint-Cyprien, M. le curé Tassé s'en va, en effet, à Sainte-Agathe-des-Monts, chercher le repos et la paix du soir. Mgr Baunard, dans son beau livre *Le Vieillard*, a écrit des choses superbes sur l'art de savoir vieillir en beauté. On ne descend pas vers la tombe — a-t-il dit — quand on sait la vraie vie, on monte plutôt, la vieillesse c'est une *vie montante*? Belles phrases, sans doute, mais qui cachent pourtant beaucoup de vérité. Ces bons soldats de Dieu, qui ont vieilli pour le sacerdoce et ont derrière eux toute une carrière, sont doux et édifiants à contempler souvent au soir de leur vie. On dirait un matin, tant c'est calme et serein.

M. le curé Tassé fut donc à Saint-Cyprien trente-six ans et six mois. C'est un chiffre. J'en sais d'autres qui vont plus loin. L'excellent Père Quinn, par exemple, est curé à Richmond depuis quarante-huit ans. Tout de même trente-six ans, pour un curé, dans la même paroisse, ce n'est pas banal. Les gens de Saint-Cyprien ont pensé ainsi et ils ont fait une fête à leur bon curé. Grande réunion, allocutions, adresse, présence des prêtres enfants de la paroisse, cadeau, rien n'a fait défaut, excepté la parole du cher curé qui s'est trouvé muet d'émotion au moment de parler.

En effet, à la grand'messe de ce dimanche, 1er <sup>dimanche</sup> dimanche, que M. le curé Tassé chanta lui-même, pour la dernière fois à

Saint-Cyprien, ayant M. le chanoine Martin et M. l'abbé De-rome — tous deux enfants de la paroisse — pour l'assister, après que M. le vicaire Gratton, qui est là depuis douze ans, eût présenté ses hommages de gratitude et ses vœux à son curé, que M. le notaire A. Barrette, ancien marguillier, eût lu une adresse bien tournée au vénéré pasteur, que M. le chanoine Martin, enfin, eût donné lecture d'une lettre élogieuse de Monseigneur, et fait lui-même une délicate et chaude allocution, où il mit tout son coeur — ce qui veut dire beaucoup, comme on offrait à M. le curé un assortiment complet d'ornements sacerdotaux, pour sa chapelle, et que le temps de prendre à son tour la parole était pour lui venu, il ne put que dire merci... et bénir son peuple. Cette émotion et cette bénédiction ont dû pénétrer bien avant dans les coeurs et pour longtemps.

*Communiqué.*

## LE VIATIQUE EN AEROPLANE

**N**OUS annoncions il y a trois semaines que, pour la première fois, le viatique avait été porté à travers les airs, en aéroplane, à un mourant. Un des témoins de ce fait sans précédent, nous envoie aujourd'hui les détails de cet exploit émouvant.

Dans la région aride de la Chebka, une des plus mornes solitudes du Sahara, sur un lit de camp, sous sa tente dressée à la hâte, le commandant Largeot est étendu, blessé mortellement d'une balle à la poitrine, à la suite d'un combat acharné où les cinq cents tirailleurs et spahis de la colonne qu'il commande, partie l'avant-veille de Laghouat, ont mis en fuite 2,000 Touareg. L'héroïque officier vient d'apprendre du major, sur son

ordre formel, qu'il n'a plus que trois ou quatre heures à vivre. " Mourir, ce n'est rien, murmure-t-il en soupirant. Mais mourir sans prêtre, sans le secours de la religion, que c'est triste !.. "

Le lieutenant Brégard, qui est à ses côtés avec les autres officiers, l'a entendu. Aviateur distingué, il accompagne la colonne avec son monoplan, pour exécuter des reconnaissances. " Mon commandant, s'écrie-t-il, je vous en trouverai un prêtre, moi ! " Et il se précipite vers son appareil. En un clin d'oeil, le moteur est mis en marche, et l'oiseau blanc s'envole vers le nord. Deux heures après, l'intrépide pilote, qui a accompli le trajet à cent à l'heure, est à Laghouat. A peine à terre, il se dirige en courant vers l'hôpital, explique en quelques mots rapides à l'aumônier, le Père Andral, rencontré sur le seuil de la chapelle, ce qu'il attend de lui. " Je suis à vous, lui répond avec une noble simplicité le Père Andral ; le temps de prendre mon surplis, les saintes huiles et le viatique. " Cinq minutes après, il est sur l'aéroplane, aux côtés du lieutenant.

Dans la pourpre sanglante d'un coucher de soleil au désert, le monoplan s'envole et file de nouveau à une allure folle vers le camp de la colonne. En priant, le prêtre serre contre sa poitrine la petite boîte d'argent qui contient le viatique. . . .

Une rangée de tentes dans le lointain. . . C'est le camp. Le monoplan atterrit doucement. Très ému, l'aumônier se dirige vers la tente du commandant Largeot. Comme galvanisé d'un espoir surnaturel, celui-ci est encore vivant. " Merci, mon Dieu ! " s'écrit-il d'une voix expirante, cependant que le prêtre après avoir entendu ses aveux suprêmes, dépose sur ses lèvres le viatique, l'hostie sainte portée à travers les airs à un mourant pour la première fois depuis dix-neuf cents ans, depuis l'institution du Sacrement de l'Eucharistie. . .

Du *Gaulois*, 27 octobre 1912.

## L'ORIGINE DU " CROISSANT "



UELLE est l'origine de ce " Croissant " qui figure sur le drapeau de la Turquie et qui est devenu le symbole de l'empire ottoman ?

Les Turcs l'ont pris à Byzance. Il apparaît dans leurs armes après la prise de Constantinople en 1453. Mais d'où le tenait Byzance ? On ne peut avoir aucune certitude sur des traditions dont l'origine se perd dans la nuit des temps, mais voici au moins la légende :

En l'an 344, avant l'ère chrétienne, Philippe de Macédoine assiégeait Byzance. L'intervention des vaisseaux athéniens le força à lever le siège ; les alliés crurent cette retraite définitive et les Athéniens repartirent. Mais le départ des Macédoniens n'avait été qu'une feinte et, lorsqu'ils furent avertis que les Athéniens s'étaient retirés, ils exécutèrent une attaque de nuit, espérant les surprendre. L'embuscade et la surprise jouaient un grand rôle dans les guerres antiques.

Les Macédoniens s'avancèrent donc dans une gorge qui devait les mener jusqu'aux portes de la ville. Les circonstances semblaient très favorables : la lune en était au dernier quartier un épais rideau de nuages la cachait et l'obscurité était complète.

Mais voici qu'au moment où les Macédoniens approchaient de la ville, le vent se leva, chassa les nuages ; le croissant de la lune apparut et la lumière qu'il répandait, tombant sur les armes des Macédoniens, les fit briller. On les aperçut des murailles de Byzance ; l'alarme fut donnée et l'attaque fut repoussée victorieusement.

Les Byzantins reconnaissants élevèrent un autel à Hécate (la lune), et firent entrer le croissant dans les armes de la ville. Les Romains restèrent fidèles à la tradition, puis les empereurs, qui ajoutèrent une étoile comme symbole de leur puissance. Mahomet et ses successeurs adoptèrent croissant et étoile.

Et c'est ainsi que ce symbole d'origine gréco-romaine est devenu aujourd'hui pour l'univers l'emblème de la puissance musulmane.

---

## DIEU, JE LE VOIS

---



CONSIDÉREZ tous ces laboratoires microscopiques qui semblent doués d'*Intelligence pour s'adapter* à leur milieu, pour se défendre contre les attaques funestes, pour s'appropriier les substances utiles.

Regardez ces feuilles de vigne, ces feuilles de légumineuses; pour se fixer aux murs ou aux arbres, elles se recourbent en crampons, se contournent en spirales, se transforment en vrilles. Ces vrilles se tournent du côté du support cherché et non pas d'un autre côté. Elles s'enroulent deux ou trois fois autour d'un rameau. Quelle adaptation au but visé!

Observez d'autres plantes: vous verrez comme elles savent se protéger contre l'eau, contre les acides, contre les insectes ou les oiseaux qui leur nuiraient. Elles deviennent écailleuses, elles deviennent épineuses; elles secrètent des liquides caustiques qui répugnent à leurs ennemis et les éloignent. Au contraire, certaines plantes qui doivent se nourrir d'insectes sa-

vent leur tendre les pièges les plus habiles. Elles secrètent dans de petites urnes un liquide qui attire l'insecte désiré. L'urne vivante serre alors fortement ses parois; l'insecte se débat mais en vain; il est prit; il est noyé dans un suc gastrique qui le digère et le rend assimilable.

*Admirez-vous? Louez-vous l'Auteur de tous ces prodiges?*

\* \* \*

Les journaux nous rapportaient récemment les conversations magnifiques de l'observateur qui a étudié si patiemment les moeurs des insectes: et, à ce sujet, on nous rappelait la parole sublime que M. Fabre répète souvent: " Je ne crois pas en Dieu, *je le vois*, — c'est-à-dire je n'admets pas l'existence de Dieu, simplement sur le rapport lointain d'un témoin étranger; mais je le vois dans ses oeuvres splendides; je le perçois dans les merveilles d'intelligence et d'harmonie que me révèle la vie des insectes. "

Dites de même, cher lecteur, après avoir contemplé les merveilles que nous présentent les feuilles du monde végétal, et proclamez tout haut vos convictions profondes: " Pour admettre l'existence d'une *Intelligence suprême, créatrice et ordonnatrice* du monde végétal, je n'ai pas besoin du témoignage des prophètes et des prédicateurs, je perçois Dieu dans les prodiges que me présentent les seules feuilles des plantes et des arbres; là, je touche et je palpe une puissance, un art, un génie, qui me déconcertent et m'écrasent.

*" Dieu, je le vois "*

G. LETOURNEAU, curé de Saint-Sulpice.

Paris.